

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE DÉVILLE LES ROUEN



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JUIN 2025 - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 12 juin 2025 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Mirella Deloignon, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.

Étaient présents : Deloignon Mirella, Dufour Xavier, Boutigny Annette, Jaha Mohamed, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Guillet Dorothée, Gambier Dominique, Delahaye Joël, Deme Abdoul-Aziz, Leroux Sandrine, Desnoyers Nathalie, Vitoux Emmanuel, Cheval Alexandre, Colin Emilie, Ridez Yoann, Hébert François, Nectoux Béatrice, Duchaussoy Vincent, Fahy Noëlle, Belhadj Lazreg, Cornelis Annie, Colin Yannick.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Thiessé Stéphanie à Boutigny Annette, Neyt Lucie à Dufour Xavier, Nicolle Nadia à Cornelis Annie, Arnoult Mickaël à Duchaussoy Vincent, Michelin Martine à Fahy Noëlle.

Etaient absentes : Maupu Edwige, Prévost Pauline.

Secrétaire de séance : François Hébert.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 est adopté.

N°25-26 Compte de gestion Ville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approver le Compte de Gestion présenté par le Responsable du Service de Gestion Comptable de la commune de Déville lès Rouen.

N°25-27 Compte administratif Ville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 23 voix « Pour » : Deloignon Mirella, Dufour Xavier (pouvoir de Neyt Lucie), Boutigny Annette (pouvoir de Thiessé Stéphanie), Jaha Mohamed, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Guillet Dorothée, Gambier Dominique, Delahaye Joël, Deme Abdoul Aziz, Leroux Sandrine, Desnoyers Nathalie, Vitoux Emmanuel, Cheval Alexandre, Colin Emilie, Ridez Yoann, Hébert François, Nectoux Béatrice.

Et 8 abstentions : Duchaussoy Vincent (pouvoir de Arnoult Mickaël), Fahy Noëlle (pouvoir de Michelin Martine), Cornelis Annie (pouvoir de Nicolle Nadia), Colin Yannick, Belhadj Lazreg.

Décide :

- de donner acte de la présentation du Compte Administratif 2024, présenté dans le document en annexe ;
- de constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs et les indications du Compte de Gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs résumés ci-dessous ;
- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement.
- d'affecter au compte 1068 le montant correspondant au besoin de financement de la section d'investissement ;
- de reporter en fonctionnement, à l'article 002, le résultat.

N°25-28 Compte de gestion ZAC des Rives de la Clairette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de Gestion présenté par le Responsable du Service de Gestion Comptable de la commune de Déville lès Rouen.

N°25-29 Compte administratif ZAC des Rives de la Clairette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de donner acte de la présentation du Compte Administratif 2024 du budget annexe de la ZAC des Rives de la Clairette, présenté dans le document ci-joint en annexe ;
- de constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs et les indications du Compte de Gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs résumés ci-dessus ;
- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement.

N°25-30 Budget supplémentaire Ville

Par 23 voix « Pour » : Deloignon Mirella, Dufour Xavier (pouvoir de Neyt Lucie), Boutigny Annette (pouvoir de Thiessé Stéphanie), Jaha Mohamed, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Guillet Dorothée, Gambier Dominique, Delahaye Joël, Deme Abdoul Aziz, Leroux Sandrine, Desnoyers Nathalie, Vitoux

Emmanuel, Cheval Alexandre, Colin Emilie, Ridez Yoann, Hébert François, Nectoux Béatrice.

Et 8 abstentions : Duchaussoy Vincent (pouvoir de Arnoult Mickaël), Fahy Noëlle (pouvoir de Michelin Martine), Cornelis Annie (pouvoir de Nicolle Nadia), Colin Yannick, Belhadj Lazreg.

Le Conseil Municipal adopte le budget supplémentaire par chapitres et opérations.

N°25-31 Admission en non-valeurs et créances éteintes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 8 840,49 euros et de prendre acte des créances éteintes pour un montant de 3 903,27 euros.

N°25-32 Rapport annuel sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du présent rapport.

N°25-33 Demande de garantie d'emprunt – Foyer Stéphanais – 8 logements ZAC de la Clairette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la garantie d'emprunt valant engagement de caution solidaire au contrat de Prêt qui sera passé entre la Banque des territoires et Le Foyer Stéphanais.

N°25-34 Villes fleuries – récompenses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'attribution de 4 invitations à retirer une récompense d'une valeur unitaire de 30 € et de 50 invitations à retirer une récompense d'une valeur unitaire de 15 €.

N°25-35 Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à verser les subventions ci-dessous :

Associations	Montant en €
Amicale des donneurs de sang	50
Réveil Dévillois	1 500
Lycée de la Vallée du Cailly – Association sportive section danse	400

N°25-36 Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs.

N°25-37 Modification de l'article I/ 5 de la délibération n°17-61 du 15 juin 2017 portant mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP et l'article III de la délibération n°24-85 du 5 décembre 2024 portant instauration du régime indemnitaire de la police municipale – Modulation du régime indemnitaire en cas de congé maladie ordinaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 23 voix « Pour » : Deloignon Mirella, Dufour Xavier (pouvoir de Neyt Lucie), Boutigny Annette (pouvoir de Thiessé Stéphanie), Jaha Mohamed, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appiou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Guillet Dorothée, Gambier Dominique, Delahaye Joël, Deme Abdoul Aziz, Leroux Sandrine, Desnoyers Nathalie, Vitoux Emmanuel, Cheval Alexandre, Colin Emilie, Ridez Yoann, Hébert François, Nectoux Béatrice.

Et 8 abstentions : Duchaussay Vincent (pouvoir de Arnoult Mickaël), Fahy Noëlle (pouvoir de Michelin Martine), Cornelis Annie (pouvoir de Nicolle Nadia), Colin Yannick, Belhadj Lazreg.

Décide :

- d'approuver les nouvelles règles de modulation de l'IFSE et de l'ISFE en cas d'absence pour maladie ordinaire, à savoir :
 - Versement à hauteur de 90% dès le 1^{er} jour d'absence jusqu'au 90^{ème} jour,
 - Suspension au-delà du 90^{ème} jour consécutif d'arrêt.

N°25-38 Mise à disposition d'un agent de la Ville auprès du CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'autorité territoriale à signer avec le CCAS de Déville lès Rouen, une convention de mise à disposition d'un adjoint administratif territorial de la Ville de Déville lès Rouen pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2025.

N°25-39 Convention de partenariat entre TRANSDEV et la Police Municipale de Déville lès Rouen

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

N°25-40 Convention de partenariat entre l'ANTAI et la Police Municipale de Déville lès Rouen

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

N°25-41 Tarifs activité « conversation anglaise » 2025 - 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider cette évolution tarifaire pour une application à partir de la rentrée scolaire 2025.

Public concerné	Tarifs 2024/2025	Tarifs 2025/2026
Dévillois	70 €	74 €
Dévillois (étudiants)	50 €	53 €
Extérieurs	180 €	189 €

N°25-42 Tarifs Centre Culturel Voltaire : régularisation suite erreur matérielle

Une erreur de plume a été constatée dans la délibération du 10 octobre 2024. La présente délibération annule et remplace la délibération n°24-65 du 10 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la nouvelle grille tarifaire actualisée pour une application à la rentrée 2025.

N°25-43 Règlement intérieur de la Restauration Collective – mise à jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'ajout d'une mention dans l'article 7 "Tarifs" du règlement intérieur de la Restauration Collective.

N°25-44 Règlement Intérieur des Accueils Péri-scolaires et des Accueils de Loisirs – mise à jour

Dans un souci d'équité, de clarté réglementaire et d'adaptation aux réalités de fonctionnement du service, la commune a procédé à une mise à jour du règlement intérieur des accueils péri-scolaires et des accueils de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'ajout de ces mentions dans les règlements intérieur des Accueils de Loisirs et des Accueils Péri-scolaires.

N°25-45 Règlement Intérieur des équipements sportifs – mise à jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à jour du règlement intérieur des équipements sportifs de la commune.

N°25-46 Convention de mise à disposition de locaux et de matériel avec l'association MDMSA Badminton

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

N°25-47 Convention pour la participation d'intervenants extérieurs dans le cadre de l'enseignement de l'EPS par l'USEP

Après en avoir délibéré, et afin d'assurer la continuité du dispositif pour les années scolaires 2025-2026 à 2027-2028, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention triennale avec l'USEP et l'Education Nationale.

N°25-48 Convention pour l'organisation de l'enseignement de la natation scolaire pour les écoles publiques du 1^{er} degré

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention triennale, couvrant la période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2028, dans les conditions prévues avec les services de l'Éducation Nationale.

N°25-49 Convention pour l'organisation du championnat de handball des pompiers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'organisation du championnat de handball des sapeurs-pompiers.

N°25-50 Règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance – mise à jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à jour du règlement intérieur de la Maison de la Petite Enfance.

N°25-51 Ensemble foncier 77-85 rue Georges Hébert - promesse de vente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la cession d'une emprise de terrain de 11 354 m² pour un montant de 1 000 000 euros HT à l'opérateur Groupe Citizen et autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente afférente, l'acte authentique et tous les documents relatifs à la cession de ce bien.

N°25-52 ZAC de la Clairette - régularisation foncière - acquisition d'un surplus de terrain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à régulariser cette acquisition et à signer tous les actes relatifs à cette opération.

**Je soussignée Mirella Deloignon, Maire de la commune de Déville lès Rouen, certifie
avoir fait afficher l'extrait du procès-verbal du Conseil Municipal
du 19 juin 2025 le 26 juin 2025.**

**Comporte six (6) pages et est intégralement affiché au lieu accoutumé de la Mairie située
1 Place François Mitterrand, 76250 Déville lès Rouen**

Le 25 juin 2025, à Déville lès Rouen

Le Maire,

Mirella Deloignon

